



## Dr Catherine Lapointe

DMV, MSc, Dipl. ACVIM,  
Certificate of achievement  
in hemodialysis

Dre Lapointe est diplômée de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal depuis 2002. Sa formation inclut un internat en médecine et chirurgie des petits animaux au Centre vétérinaire DMV (2003), une maîtrise en néphrologie et urologie féline (2007) ainsi qu'une résidence en médecine interne des animaux de compagnie (2009), tous deux à la Faculté de médecine vétérinaire. De plus, elle est diplômée depuis 2009 de l'American Collège of Veterinary Internal Medicine. Enfin, elle détient un « Certificate of achievement » en hémodialyse de l'Université de Californie à Davis. Clinicienne au service de médecine interne du CHUV de la Faculté de médecine vétérinaire de 2009 à 2016, nous avons la chance de pouvoir compter sur les services de cette interniste chevronnée et passionnée depuis janvier 2017. Dre Lapointe demeure active en recherche dans les domaines de l'infectiologie et de la néphrologie.



### Contactez-nous

evetmobile1@gmail.com

514 973-3895

[evetmobile.com](http://evetmobile.com)

## Spécialiste en médecine interne

Maintenant, un service à la portée de tous.



### **Pour quelles raisons mon animal devrait être évalué par un spécialiste en médecine interne ?**

Un spécialiste en médecine interne est un vétérinaire qui a complété une formation avancée en médecine interne, incluant au moins un internat (1 an) et une résidence (3 ans) suite à l'obtention de son diplôme de médecine vétérinaire. Le programme de résidence en médecine interne implique une formation clinique intensive qui a pour objectif de développer et d'améliorer les compétences lors de procédures avancées (endoscopies, entre autres), d'effectuer de la recherche clinique et de raffiner l'approche diagnostique et thérapeutique pour les conditions touchant la médecine interne. Cette formation est complétée par un examen récapitulatif de tous les aspects touchant la médecine interne des animaux de compagnie. Lorsque toutes ces étapes ont été complétées, le vétérinaire est considéré Diplômé de l'American College of Veterinary Internal Medicine (ACVIM).

Le champ d'expertise du spécialiste en médecine interne inclue plusieurs sous-spécialités, telles que la gastro-entérologie (maladies de l'œsophage, de l'estomac, du petit intestin et du colon), l'hépatologie (maladies du foie, des voies biliaires et du pancréas), l'infectiologie, l'urologie et la néphrologie (maladies des voies urinaires et des reins),

le système respiratoire (maladies du nez, des sinus, de la trachée, des bronches et des poumons), l'hématologie et l'immunologie (maladies du système immunitaire et des cellules sanguines). Dans plusieurs situations, les signes du patient peuvent inclure plusieurs de ces organes.

De par son approche holistique, le spécialiste en médecine interne peut aussi être impliqué dans la gestion de patients ayant des troubles neurologiques, cardio-vasculaires ou cancéreux. Une fois que le vétérinaire généraliste a identifié ou a une suspicion d'une maladie touchant le domaine de la médecine interne chez votre animal, il/elle peut contacter Dre Lapointe, spécialiste en médecine interne, pour une consultation directement à votre clinique.

### **Quels sont les bénéfices d'une consultation par un service mobile de médecine interne ?**

- Moins de stress pour votre animal. Tout se déroule chez votre vétérinaire régulier et à proximité de votre domicile.
- Aucun intermédiaire entre votre vétérinaire et le spécialiste.
- Rendez-vous rapide.
- Services et résultats rapides.

### **Que se passe-t-il lors d'une consultation dans le cadre de notre service de médecine interne mobile ?**

- Le jour de la consultation avec Dre Lapointe, vous et votre animal allez rencontrer Dre Lapointe.
- Elle complètera l'analyse du dossier suite à quelques questions qu'elle vous posera et à l'examen qu'elle fera de votre animal.
- Dre Lapointe pourra ensuite vous recommander, selon les règles de l'art, des examens supplémentaires pour aider au diagnostic de la condition de votre animal ou encore des traitements pouvant contrôler/traiter la condition.
- Vous et votre vétérinaire traitant recevrez un rapport de cas expliquant ce qui aura été discuté en consultation, ainsi que les recommandations de traitement et de suivi.
- Les suivis pourront par la suite avoir lieu avec votre vétérinaire ou, si la condition de votre animal le nécessite, avec Dre Lapointe.